

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.	-	
	Etranger : France, RDC, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.		-	-	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		20.000f.	40.000f	
	Prix du numéro Année courante 600 f		23.000f	46.000f	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro			700f.	
	Journal légalisé 900 f		-	Par la poste -	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRET, ARRETE ET DECISION

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

2023

07 février..... Décret n° 2023-283 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires.....	159
09 février..... Arrêté ministériel n° 003726 portant autorisation de modification de la Structure du Capital de Crédit Solidaire Afrique SA	165
09 février..... Décision n° 003727 portant prorogation de l'Administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique et du mandat de l'Administrateur provisoire.....	165

PARTIE OFFICIELLE

DECRET, ARRETE ET DECISION

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n° 2023-283 du 07 février 2023 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires

RAPPORT DE PRÉSENTATION

A la suite de la révision de la Constitution intervenue le 10 décembre 2021 pour restaurer le poste de Premier Ministre, le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant sa nomination a été pris suivi successivement du décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement et du décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Les changements relevés qui ont un impact direct sur le décret n° 2020-1021 du 06 mai 2020 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires sont les suivants :

- la réintégration de la section « Primature » bénéficiant d'une dotation ;
- l'éclatement du Ministère du Tourisme et des Transports aériens en deux entités : le Ministère des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires et le Ministère du Tourisme et des Loisirs induisant une redistribution cohérente des programmes budgétaires en tenant compte des attributions de chaque département ;
- le transfert du sous-secteur « Emploi » précédemment rattaché à l'ancien Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion au Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi ;
- le déplacement du sous-secteur « Communication » de l'ancien Ministère de la Culture et de la Communication au Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;

- la création, par la loi de finances rectificative (LFR) n° 2022-19 du 27 mai 2022, de deux (02) Comptes d'Affectation spéciale rattachés au Ministère en charge des Finances (le Fonds intergénérationnel et le Fonds de stabilisation) qui sont des programmes en application de l'article 38 de la loi n° 2020-07 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

- la création de deux comptes de commerce, l'un dédié à la Police nationale (Ministère de l'Intérieur) et le second, à l'Administration pénitentiaire (Ministère de la Justice) considérés également comme des programmes.

Pour permettre une prise en charge des changements induits notamment par la composition du Gouvernement intervenue le 17 septembre 2022 et la nouvelle répartition des services de l'Etat, et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, le présent projet de décret est pris pour abroger et remplacer le décret n° 2020-1021 du 06 mai 2020 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2020-07 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

VU la loi n° 2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures ;

VU le décret n° 2019-120 du 16 janvier 2019 relatif à la préparation du budget de l'Etat ;

VU le décret n° 2019-594 du 14 février 2019 fixant les conditions de nomination et les attributions du responsable de programme, modifié ;

VU le décret n° 2020-28 du 08 janvier 2020 relatif à la gestion budgétaire de l'Etat, modifié par le décret n° 2020-2423 du 31 décembre 2020 ;

VU le décret n° 2022-1576 du 1^{er} septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat, et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

SUR le rapport du Ministre des Finances et du Budget,

DECRETE :

Article premier. - Le présent décret fixe la liste des programmes et des dotations budgétaires conformément au tableau joint en annexe qui en fait partie intégrante.

Art. 2. - Le décret n° 2020-1021 du 06 mai 2020 fixant la liste des programmes et des dotations budgétaires est abrogé.

Art. 3. - Le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales, le Président du Conseil économique, social et environnemental, le Président du Conseil constitutionnel, le Président de la Cour suprême, le Premier Président de la Cour des Comptes, les Présidents des Cours et Tribunaux, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, le Premier Ministre, le Ministre des Forces armées, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, le Ministre de l'Agriculture, de l'Equipe rural et de la Souveraineté alimentaire, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, le Ministre des Mines et de la Géologie, le Ministre du Pétrole et des Energies, le Ministre des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires, le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime, le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises, le Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Ministre du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Equité sociale et territoriale, le Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires, le Ministre de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi, le Ministre des Sports, le Ministre du Tourisme et des Loisirs, le Ministre de la Culture et du Patrimoine historique, le Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique, le Ministre de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public, le Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel et le

Ministre de l'Elevage et des Productions animales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 07 février 2023.

Par le Président de la République,
Macky SALL

Le Premier Ministre,
Amadou BA

ANNEXE

INSTITUTIONS ET MINISTERS	CODE	LISTE DES DOTATIONS ET PROGRAMMES BUDGETAIRES
Présidence de la République	0002 3001	Dotation Présidence de la République Programme Frais de contrôle des entreprises publiques
Assemblée nationale	0003	Dotation Assemblée nationale
Conseil économique, social et environnemental	0005	Dotation Conseil économique, social et environnemental
Conseil constitutionnel	0006	Dotation Conseil constitutionnel
Cour suprême	0007	Dotation Cour suprême
Cour des comptes	0008	Dotation Cour des Comptes
Haut Conseil des Collectivités territoriales	0013	Dotation Haut Conseil des Collectivités territoriales
Primature	0009	Dotation Secrétariat général du Gouvernement
Ministère du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises	1013 2041 2042 2043 2044	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement du Marché intérieur et de la Consommation Programme renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le Commerce international Programme Promotion et Développement Entrepreneuriat privé et des PME/PMI Programme Promotion et Valorisation des Produits locaux
Ministère de la Culture et du Patrimoine historique	1019 2061 2063	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Promotion et Valorisation Industries culturelles et créatives Programme Promotion et Valorisation du Patrimoine culturel
Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants	1023 2098 2101 2110	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Famille et Genre Programme Enfance Programme Autonomie économique des femmes
Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi	1021 2068 2069 2070 2103	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Éducation à la Citoyenneté et Promotion du volontariat Programme Protection sociale des jeunes et Gestion de leur groupement Programme Promotion socioéconomique des jeunes Programme Développement de l'Emploi

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	CODE	LISTE DES DOTATIONS ET PROGRAMMES BUDGETAIRES
Ministère de la Justice	1004 2014 2015 2016 2100 3011	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Justice judiciaire Programme Éducation surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant Programme Administration pénitentiaire Programme Bonne gouvernance et Droits humains Programme Compte de Commerce Administration pénitentiaire
Ministère de la Microfinance, de l'Economie sociale et solidaire	1569 2102 2118	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Promotion de la Microfinance Programme Promotion de l'Économie sociale et solidaire
Ministère des Pêches et de l'Économie maritime	1008 2023 2024 3004	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Pêche et Aquaculture Programme Économie maritime Programme Encouragement à la Pêche et à ses industries annexes (CEPIA)
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	1020 2064 2066 2067	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Santé de base Programme Santé de référence Programme Protection sociale
Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire	1010 2030 2031 2033	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales Programme Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles Programme Accompagnement à la production, Financement, Recherche, Formation et Appui-conseil
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	1028 2088 2089 2090	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau Programme d'Accès à l'Eau Potable Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales
Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique	1026 2062 2083 2084	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement et Encadrement du Secteur de la Communication Programme Économie numérique Programme Secteur postal
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	1032 2022 2034	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé Programme économie productive, compétitive et créatrice d'emplois
Ministère de l'Éducation nationale	1017 2053 2054 2055 2056 2057	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Éducation préscolaire Programme Enseignement élémentaire Programme Enseignement moyen général Programme Enseignement secondaire général Programme Éducation de base des jeunes et adultes
Ministère de l'Élevage et des Productions animales	1025 2079 2080 2081	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Productions animales Programme Santé animale et Santé publique vétérinaire Programme Mise en marché des produits animaux

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	CODE	LISTE DES DOTATIONS ET PROGRAMMES BUDGETAIRES
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion	1024 2077 2078	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement des offres de formation professionnelle et technique Programme Développement de l'apprentissage
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	1029 2091 2092	Programme Pilotage, gestion et coordination administrative Programme Éducation supérieure Programme Œuvres sociales universitaires
Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique	1022 2071 2072 2073	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres Programme Conservation de la biodiversité et gestion des AP Programme Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des Changements climatiques
Ministère de l'Intérieur	1003 2009 2010 2011 2012 3003 3010	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Sécurité publique Programme Sécurité civile Programme Administration territoriale Programme Gouvernance électorale Programme Fonds de lutte contre les incendies Programme Compte de Commerce Police
Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	1014 2045 2046 2047	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Aménagement et développement urbain Programme Logement, construction d'équipement et d'infrastructures publics Programme Cadre de vie
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	1001 2001 2002 2003	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Coopération bilatérale et multilatérale Programme Promotion de la Diplomatie économique Programme Gestion des Affaires consulaires et promotion des Sénégalais de l'Extérieur
Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des territoires	1027 2085 2086 2087	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Cohérence territoriale Programme Gouvernance territoriale Programme Financement du développement territorial
Ministère des Finances et du Budget	0001 0010 1011 2032 2035 2036 2037 2038 3005 3006 3007 3008 3009	Dotation Dette publique Dotation Charges non réparties Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Gestion ressources douanières et protection de l'économie Programme Elaboration des lois de finances et suivi de l'exécution Programme Gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics Programme Gestion de la Fiscalité intérieure et du Foncier Programme Gestion du Secteur financier Programme Gestion du Fonds national de Retraite (FNR) Programme Gestion des Prêts et Avances Programme Gestion des Garanties et Avals Programme Fonds intergénérationnel Programme Fonds de Stabilisation

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	CODE	LISTE DES DOTATIONS ET PROGRAMMES BUDGETAIRES
Ministère des Forces armées	1002 2005 2008 3002	Programme Pilotage Coordination et Gestion administrative Programme Défense du Territoire national Programme Sûreté publique et Maintien de l'ordre Programme Opérations à caractère industriel et commercial
Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement	1009 2027 2028 2029	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement, Gestion et Entretien des Infrastructures routières Programme Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire Programme Développement et modernisation des services de transport
Ministère des Mines et de la Géologie	1566 2115 2116	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Mines Programme Géologie
Ministère des Sports	1018 2058 2059	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement des Ressources humaines et de la Formation Programme Développement de la Pratique et des Infrastructures sportives
Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et Territoriale	1035 2105 2108	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement communautaire et Équité territoriale Programme Équité sociale
Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries	1015 2049	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme compétitivité de l'industrie sénégalaise
Ministère du Pétrole et des Énergies	1012 2039 2040 2120	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Electrification rurale et Énergies renouvelables Programme Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques Programme Optimisation du système d'offre d'électricité
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1016 2050	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement de l'Offre touristique
Ministère des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires	1571 2051 2052	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement de la Sécurité et de la Sûreté du Transport aérien Programme Développement des infrastructures aéroportuaires
Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions	1006 2019 2107	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Gouvernance du marché du travail Programme Protection sociale des travailleurs
Ministère de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public	1005 2017 2018	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Fonction publique Programme Renouveau du service public
Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel	1570 2121 2122	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Développement de l'Artisanat Programme Transformation, Encadrement et Économie informelle

**Arrêté ministériel n° 003726 du 09 février 2023
portant autorisation de modification de la Structure
du Capital de Crédit Solidaire Afrique SA**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des Systèmes financiers décentralisés, modifiée par la loi n° 2019-06 du 04 février 2019 ;

VU le décret n° 2008-1366 du 28 novembre 2008 portant application de la loi relative à la Réglementation des Systèmes financiers décentralisés ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU l'arrêté n° 004736 MEF/DRS-SFD du 17 mars 2014 portant agrément de CSA SA ;

VU la demande d'autorisation portant modification de la structure du capital social, introduite par la Société anonyme CSA SA le 30 juin 2022 ;

VU la note d'appréciation n° 2022DO/1583/MFB/DGSFC/DRS-SFD/DR/BAPA du 17 octobre 2022 de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés ;

VU la lettre n° 00152 du 09 janvier 2023 de la BCEAO portant avis conforme favorable ;

SUR la note de présentation du Directeur général du Secteur financier,

ARRÊTE :

Article premier. - Conformément à l'article 16 de la loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des Systèmes financiers décentralisés, modifiée par la loi n° 2019-06 du 04 février 2019, est autorisée la modification de la structure du capital social (1.289.000.000 F CFA) de « CREDIT SOLIDAIRE AFRIQUE SA » avec l'entrée, dans son actionnariat, de « FINAFRICA MICROFINANCE HOLDING » et de l'Etat du Sénégal qui détiennent respectivement 77,58% et 22,42% des actions.

Art. 2. - La modification de la structure du capital social de « CSA SA » n'est effective qu'à partir de sa publication au *Journal officiel* de la République du Sénégal ou dans un journal d'annonces légales.

Art. 3. - Le Directeur général du Secteur financier est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Décision n° 003727 du 09 février 2023 portant prorogation de l'Administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique et du mandat de l'Administrateur provisoire

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant Réglementation des Systèmes financiers décentralisés, modifiée par la loi n° 2019-06 du 04 février 2019 ;

VU le décret n° 2008-1366 du 28 novembre 2008 portant application de la loi relative à la Réglementation des Systèmes financiers décentralisés ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU l'arrêté n° 04736MEF/DRS-SFD du 17 mars 2014 portant agrément de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique ;

VU la décision n° 014921/MFB/DRS-SFD du 07 juin 2019 portant mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique ;

VU la décision n° 015853 du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de l'Administrateur provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique ;

VU la décision n° 013114 du 05 août 2020 portant prorogation mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique (CSA SA) ainsi que celui du mandat de l'Administrateur provisoire ;

VU la décision n° 001331 du 29 janvier 2021 portant prorogation mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique (CSA SA) ainsi que celui du mandat de l'Administrateur provisoire ;

VU la décision n° 041073 du 08 décembre 2021 portant prorogation mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique (CSA SA) ainsi que celui du mandat de l'Administrateur provisoire ;

VU la décision n° 023455 du 12 août 2022 portant prorogation mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique (CSA SA) ainsi que celui du mandat de l'Administrateur provisoire ;

SUR la note de présentation du Directeur général du Secteur financier,

DECIDE :

Article premier. - En application de l'article 1^{er} de la décision n° 014921 du 07 juin 2019 portant mise sous administration provisoire de la Société anonyme Crédit Solidaire Afrique, l'Administration provisoire est prorogée jusqu'au 31 mars 2023.

Le mandat de l'Administrateur provisoire prend également fin à cette date.

Art. 2. - Le Directeur général du Secteur financier est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la République du Sénégal.